



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Ouverture de la session

NFSDU/39 CRD/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Trente-neuvième session

Berline, Allemagne
4 - 8 décembre 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur
de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres.¹	CX/NFSDU 17/39/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou de ses organes subsidiaires Trente-huitième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) Compétence partagée. Vote Etats membres. Quarante-quatrième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/NFSDU 17/39/2
3	Questions découlant de la FAO et l'OMS Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/NFSDU 17/39/3
4	Révision de la Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987) à l'étape 4 - Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2017/75-NFSDU Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/NFSDU 17/39/4 CX/NFSDU 17/39/4-Add. 1
5	Avant-projet de définition de la biofortification - Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2017/76-NFSDU Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/NFSDU 17/39/5 CX/NFSDU 17/39/5-Add. 1
6	Avant-projet sur une VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à	CX/NFSDU 17/39/6

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

	<p>longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	
7	<p>Avant-projet de directive pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi</p> <p>- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2017/78-NFSDU</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 17/39/7</p> <p>CX/NFSDU 17/39/7-Add.1</p>
8	<p>VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>REP17/NFSDU, par. 40</p>
9	<p>Les additifs alimentaires – mécanisme / cadre pour l'examen des justifications technologiques et autres questions</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 17/39/8</p>
10	<p>Document de travail sur l'allégation « sans » d'acides gras trans</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 17/39/9</p>
11	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p>Proposal for New Work on Harmonized Probiotic Guidelines for Use in Foods and Dietary Supplements</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CRD3</p>
12	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p>	
13	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²</p>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.